

Tribunal canadien du commerce extérieur

2010-2011

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances

Table des matières

MESSAGE DU PRÉSIDENT	1
SECTION I – VUE D’ENSEMBLE DU TRIBUNAL	3
Raison d’être	3
Responsabilités	3
Résultat stratégique et architecture des activités de programme	4
Priorités organisationnelles	4
Analyse des risques	7
Sommaire du rendement	8
Profil des dépenses	11
Budget des dépenses par crédit voté	12
SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE	13
Résultat stratégique	13
Activité de programme n° 1 : règlement de dossiers commerciaux (rôle quasi judiciaire)	14
Sommaire du rendement et analyse de l’activité de programme	16
Leçon apprise	17
Activité de programme n° 2 : enquêtes et saisines sur des questions économiques de portée générale (rôle consultatif)	18
Sommaire du rendement et analyse de l’activité de programme	19
Leçon apprise	19
Activité de programme n° 3 : services internes	19
Sommaire du rendement et analyse de l’activité de programme	20
Leçon apprise	21
SECTION III – INFORMATION ADDITIONNELLE	23
Principales données financières	23
Tableaux et graphiques sur les principales données financières	24
États financiers	25
Tableau présentant des renseignements supplémentaires	25
SECTION IV – AUTRES SUJETS D’INTÉRÊT	27
Personne-ressource de l’organisation :	27

MESSAGE DU PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport ministériel sur le rendement 2010-2011 (RMR) du Tribunal canadien du commerce extérieur (le Tribunal). Le Tribunal a pour mandat de veiller au règlement équitable, transparent, opportun et efficace des causes liées au commerce international, des examens des marchés publics et d'autres affaires dans divers domaines relevant de sa compétence.

En 2010-2011, le Tribunal a rendu des décisions dans plus de 200 causes. Bien que le Tribunal ait constaté une baisse du nombre de nouvelles causes en matière de recours commerciaux, les activités relatives aux plaintes concernant des marchés publics et aux appels aux termes de la *Loi sur les douanes*, de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation (LMSI)* et de la *Loi sur la taxe d'accise* sont demeurées importantes. De plus, le Tribunal a dépassé son indicateur de rendement concernant le pourcentage de décisions en matière d'appel qui ont été publiées dans les délais internes.

L'amélioration de la conjoncture économique mondiale, conjuguée aux mesures de relance du gouvernement et aux dépenses des consommateurs et des entreprises, a permis au Canada de poursuivre sa reprise et de la consolider. Bien que l'accroissement du nombre de causes en matière de recours commerciaux n'ait pas atteint l'ampleur prévue initialement, une part importante des fonds additionnels reçus pour 2010-2011 a servi à gérer l'augmentation de la charge de travail liée aux volets du mandat du Tribunal portant sur les appels et les marchés publics.

Malgré le départ de l'ancien Président en octobre 2010 et le départ à la retraite de certains cadres supérieurs clés de l'organisation, le Tribunal a réalisé sa priorité clé pour 2010-2011, soit le règlement équitable, opportun et efficace des causes. Le Tribunal a également mené à bien plusieurs initiatives, plus amplement décrites dans le présent rapport, dans les trois grandes catégories qui avaient été ciblées, soit l'investissement dans ses gens, les pratiques de gestion saines et l'amélioration de la prestation de ses services. Plusieurs autres réalisations valent également la peine d'être soulignées, comme les progrès accomplis dans le cadre du réexamen des *Règles du Tribunal canadien du commerce extérieur (Règles)*, la mise en place réussie de la distribution sous forme électronique du dossier officiel des causes du Tribunal, l'élaboration d'un programme de formation sur le leadership à l'intention des gestionnaires ainsi que la rédaction de manuels de procédures internes visant les causes de réexamen relatif à l'expiration.

Ces initiatives ont aidé le Tribunal à demeurer un acteur important des mécanismes de recours commerciaux du Canada grâce aux décisions équitables, transparentes et opportunes qu'il rend. Ce faisant, le Tribunal continue d'appuyer les priorités du gouvernement qui consistent à renforcer l'économie et à améliorer ses services aux Canadiens.

Serge Fréchette
Président par intérim

SECTION I – VUE D’ENSEMBLE DU TRIBUNAL

Raison d’être

Le Tribunal fournit aux entreprises canadiennes et internationales l’accès à des procédures d’enquête justes, transparentes et efficaces sur les causes liées aux recours commerciaux et les plaintes concernant les marchés publics fédéraux ainsi que sur les appels en matière de douanes et d’accise. À la demande du gouvernement, le Tribunal fournit des conseils sur des questions tarifaires, commerciales et économiques.

Responsabilités

Le Tribunal a été constitué en décembre 1988 en vertu de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur (Loi sur le TCCE)*. Le Tribunal est un organisme décisionnel quasi judiciaire et indépendant qui mène des enquêtes et relève du Parlement par l’entremise du ministre des Finances. Ses pouvoirs découlent aussi de la *LMSI*, de la *Loi sur les douanes* et de la *Loi sur la taxe d’accise*. Les bureaux du Tribunal sont situés à Ottawa (Ontario).

Le Tribunal remplit les fonctions suivantes au sein du gouvernement du Canada :

- il enquête afin de déterminer si, aux termes de la *LMSI*, l’importation de produits faisant l’objet de dumping ou de subventionnement a causé ou menace de causer un dommage à une branche de production nationale;
- il enquête sur les plaintes déposées par des fournisseurs potentiels concernant des marchés publics du gouvernement fédéral visés par l’*Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)*, l’*Accord sur le commerce intérieur (ACI)*, l’*Accord sur les marchés publics (AMP)* de l’Organisation mondiale du commerce (OMC), l’*Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALÉCC)* et l’*Accord de libre-échange entre le Canada et le Pérou (ALÉCP)*;
- il entend les appels des décisions de l’Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) aux termes de la *Loi sur les douanes* et de la *LMSI* et des décisions du ministre du Revenu national aux termes de la *Loi sur la taxe d’accise*;
- il enquête et fournit des conseils sur des questions économiques, commerciales et tarifaires dont il est saisi par le gouverneur en conseil ou le ministre des Finances;
- il enquête sur les demandes présentées par des producteurs canadiens qui souhaitent obtenir des allègements tarifaires sur des intrants textiles importés aux fins de production et fait des recommandations au ministre des Finances quant à ces demandes;
- il entreprend des enquêtes de sauvegarde sur les plaintes des producteurs nationaux selon lesquelles l’augmentation des importations leur cause ou menace de leur causer un dommage et, comme prescrit, fait des recommandations au gouvernement quant aux mesures correctives appropriées.

Résultat stratégique et architecture des activités de programme

Le graphique qui suit illustre le cadre complet des activités de programme du Tribunal qui sont liées au mandat qui lui est conféré en vertu de la loi.



Priorités organisationnelles

Légende de rendement/priorité

- Dépassée :** Plus de 100 p. 100 du niveau de rendement attendu pour la priorité ou le résultat précisé dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) correspondant a été atteint au cours de l'exercice financier.
- Entièrement atteinte :** 100 p. 100 du niveau de rendement attendu pour la priorité ou le résultat précisé dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice financier.
- Atteinte en grande partie :** De 80 à 99 p. 100 du niveau de rendement attendu pour la priorité ou le résultat précisé dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice financier.
- Passablement atteinte :** De 60 à 79 p. 100 du niveau de rendement attendu pour la priorité ou le résultat précisé dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice financier.
- Non atteinte :** Moins de 60 p. 100 du niveau de rendement attendu pour la priorité ou le résultat précisé dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice financier.

<p>Priorité : Traiter les causes dans les délais prescrits par la loi et maintenir les normes de qualité</p>	<p>Type : Continu</p>	<p>Résultat stratégique : Règlement équitable, opportun et transparent de causes liées au commerce international, de causes liées aux marchés publics et d'enquêtes sur instruction du gouvernement qui relèvent de la compétence du Tribunal</p>
<p>Situation : Atteinte en grande partie (99 p. 100)</p> <p>L'objectif principal consistait à assurer le respect des délais prescrits par la loi et à veiller à ne pas compromettre le niveau de qualité supérieure des conclusions, décisions et recommandations du Tribunal.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Tribunal a atteint le premier volet de cet objectif dans toutes ses causes sauf une. Dans cette dernière, le Tribunal a dépassé de quelques jours le délai prévu par la loi pendant la première phase consistant à déterminer s'il acceptait à des fins d'enquête une plainte concernant un marché public. Cette cause, qui avait d'abord été assignée à l'ancien président, a dû être confiée à un autre membre du Tribunal à la suite de la nomination immédiate de l'ancien président à la Cour fédérale. Bien que l'accroissement du nombre de causes en matière de recours commerciaux n'ait pas atteint l'ampleur prévue initialement, une part importante des fonds additionnels reçus pour 2010-2011 a servi à gérer l'augmentation de la charge de travail liée aux volets du mandat du Tribunal portant sur les appels et les marchés publics. 		
<p>Priorité : Investir dans ses gens</p>	<p>Type : Continu</p>	<p>Résultat stratégique : Règlement équitable, opportun et transparent de causes liées au commerce international, de causes liées aux marchés publics et d'enquêtes sur instruction du gouvernement qui relèvent de la compétence du Tribunal</p>
<p>Situation : Entièrement atteint</p> <p>Le Tribunal fait appel à une approche globale axée sur le perfectionnement professionnel, les documents de formation internes, la planification de la relève et l'apprentissage continu afin que les compétences de ses employés demeurent à jour. En 2010-2011, le Tribunal a investi dans ses gens de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Tribunal a dû faire face au départ à la retraite de certains employés clés, dont celui du directeur général de la Direction de la recherche et du gestionnaire des technologies de l'information (TI). Ces personnes travaillaient pour le Tribunal depuis de nombreuses années et constituaient une source importante de connaissances et d'expertise. Une planification de la relève et des stratégies d'embauche proactives ont contribué à assurer une transition sans heurts, notamment en ce qui a trait au transfert des connaissances essentielles à une nouvelle génération d'employés. En 2010-2011, le Tribunal a embauché moins d'employés que prévu en raison du volume plus faible que prévu de causes en matière de recours commerciaux. Toutes les mesures de dotation ont été accomplies rapidement. Le Tribunal a mis l'accent sur la formation de nouveaux employés et sur le perfectionnement des employés actuels. De plus, un programme de formation sur le leadership à l'intention des gestionnaires actuels et potentiels du Tribunal a été élaboré en vue de fidéliser les plus talentueux. Après avoir tenu des consultations avec ses employés, le Tribunal a terminé avec succès la rédaction d'une première ébauche de son code de conduite. Afin de reconnaître l'apport des employés à l'organisation et de favoriser l'engagement et l'excellence, le Tribunal a tenu une cérémonie de remise de prix et de reconnaissance au cours de l'automne 2010. Voici certaines des catégories de prix remis : prix pour les réalisations et le dévouement exceptionnels, prix pour l'esprit d'équipe, prix pour le leadership et prix pour l'innovation et l'excellence du service. Le Tribunal a élaboré un manuel de procédures visant les causes de réexamen relatif à l'expiration afin de favoriser l'uniformité et d'assurer le transfert des connaissances à ses nouveaux employés. 		

<p>Priorité : Pratiques de gestion saines</p>	<p>Type : Continu</p>	<p>Résultat stratégique : Règlement équitable, opportun et transparent de causes liées au commerce international, de causes liées aux marchés publics et d'enquêtes sur instruction du gouvernement qui relèvent de la compétence du Tribunal</p>
<p>Situation : Entièrement atteint</p> <p>Promouvoir la transparence et appuyer l'ensemble des priorités pangouvernementales en matière de responsabilisation de gestion, y compris le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) et les engagements prévus par la nouvelle <i>Loi fédérale sur la responsabilité</i>, figurent toujours parmi les priorités du Tribunal. Voici certains des projets entrepris en ce sens en 2010-2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En 2010-2011, le Tribunal a continué d'accroître l'efficacité et la fiabilité de son infrastructure informatique en procédant au renouvellement de ses serveurs en vue d'augmenter le rendement, la stabilité et l'entretien de son réseau ainsi que sa préparation en matière de plan de continuité des activités. • Le Tribunal a mené à bonne fin la mise en œuvre des recommandations résultant du rapport final de 2008-2009 sur le CRG. La mise en œuvre du plan d'action en matière de gestion a été complétée en 2010-2011. • En décembre 2010, le Tribunal a adopté un plan d'action en matière de gestion de l'information qui porte sur la création, la conservation et l'élimination du dossier administratif. En parallèle, la direction a décidé de procéder à une évaluation d'autres plateformes de gestion de l'information. • Au cours du premier trimestre de 2010-2011, le Tribunal a terminé l'intégration de ses outils de gestion de l'information liés au suivi des causes, aux rapports sur les causes et à la planification. 		
<p>Priorité : Améliorer la prestation des services</p>	<p>Type : Continu</p>	<p>Résultat stratégique : Règlement équitable, opportun et transparent de causes liées au commerce international, de causes liées aux marchés publics et d'enquêtes sur instruction du gouvernement qui relèvent de la compétence du Tribunal</p>
<p>Situation : Entièrement atteint</p> <p>L'amélioration constante de la prestation des services est demeurée une priorité du Tribunal au cours de l'exercice 2010-2011. Voici les améliorations apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Tribunal a poursuivi le réexamen de ses <i>Règles</i>. Au cours du dernier exercice, ce réexamen a porté sur les règles d'application générale et sur les règles visant les volets du mandat du Tribunal ayant trait aux appels et aux marchés publics. Une fois que ce réexamen sera terminé, les parties et les avocats qui comparaissent devant le Tribunal en profiteront grandement puisque les <i>Règles</i> modifiées rationaliseront les procédures, allégeront les formalités administratives imposées aux parties et en amélioreront l'efficacité et la transparence tout en assurant l'équité et la protection des renseignements confidentiels. • Une des initiatives entreprises par le Tribunal a consisté à examiner différents moyens d'améliorer et de faciliter l'accès au dossier du Tribunal sans compromettre la protection des renseignements confidentiels. En 2010-2011, le Tribunal a mis en place avec succès la distribution par clé USB sécurisée de son dossier volumineux dans les causes en vertu de la <i>LMSI</i>. En plus de permettre aux avocats d'accéder facilement au dossier du Tribunal et d'y effectuer des recherches, cette initiative a rendu le Tribunal plus respectueux de l'environnement et a entraîné une réduction des coûts de fonctionnement. • Afin d'améliorer son efficacité pendant ses audiences et d'être en mesure de projeter des pièces à l'écran pour les avocats et les témoins, le Tribunal a investi dans de nouvelles fonctions logicielles pour le volet de son mandat ayant trait aux appels et a ajouté des écrans dans sa deuxième salle d'audience. 		

Analyse des risques

Analyse du contexte

En 2010-2011, la reprise économique mondiale s'est généralisée et s'est enracinée plus solidement. Les conditions observées sur les marchés financiers mondiaux se sont améliorées et les prix des produits de base ont rebondi, bien que le chômage soit demeuré élevé dans de nombreux pays¹. La reprise mondiale a quelque peu ralenti vers la fin de l'exercice, notamment en raison des incertitudes entourant les problèmes de dette souveraine en Europe, de l'instabilité politique en Afrique du Nord et des répercussions du séisme et du tsunami au Japon².

La reprise mondiale a progressé à des vitesses variables selon les régions. De nombreux pays émergents et en développement ont connu une croissance vigoureuse tandis que les économies plus développées ont affiché une croissance plus modérée³. Aux États-Unis, le plus important partenaire commercial du Canada, la reprise est demeurée modeste par rapport aux données historiques. En mars 2011, des inquiétudes liées au faible niveau de confiance des consommateurs, à la précarité de la situation financière des ménages et du secteur financier et au chômage élevé continuaient de subsister⁴.

La conjoncture économique mondiale favorable, conjuguée aux mesures de relance du gouvernement et aux dépenses des consommateurs et des entreprises, a permis au Canada de poursuivre sa reprise et de la consolider⁵. L'économie canadienne a progressé de façon constante pendant ces douze mois, sa plus forte croissance ayant été enregistrée au premier trimestre de 2011. La situation du marché de l'emploi s'est également redressée, le Canada ayant affiché la croissance de l'emploi la plus robuste parmi les pays du G-7 depuis juin 2009⁶.

En 2010-2011, le Tribunal a reçu pour la deuxième année consécutive des fonds additionnels afin de couvrir un déficit dans son budget de fonctionnement résultant de l'augmentation prévue de la charge de travail à la suite de la récession. L'expérience du Tribunal acquise lors de récessions antérieures l'amenait à croire que le nombre de causes

1. Ministre des Finances, *La prochaine phase du plan d'action économique du Canada — Des impôts bas pour stimuler la croissance et l'emploi* (<http://www.budget.gc.ca/2011/plan/Budget2011-fra.pdf>) aux pp. 26, 27, 32, 40; OECD (2011), *Perspectives économiques de l'OCDE*, Vol. 2011/1 aux pp. 14-15, éditions OCDE (http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2011-1-fr); Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, avril 2011, à la p. 3.
2. Ministre des Finances, *La prochaine phase du plan d'action économique du Canada — Des impôts bas pour stimuler la croissance et l'emploi* (<http://www.budget.gc.ca/2011/plan/Budget2011-fra.pdf>) aux pp. 25-27, 37; OECD (2011), *Perspectives économiques de l'OCDE*, Vol. 2011/1 aux pp. 14-15, éditions OCDE (http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2011-1-fr); Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, avril 2011, aux pp. 1, 3.
3. Ministre des Finances, *La prochaine phase du plan d'action économique du Canada — Des impôts bas pour stimuler la croissance et l'emploi* (<http://www.budget.gc.ca/2011/plan/Budget2011-fra.pdf>) aux pp. 28-29; OECD (2011), *Perspectives économiques de l'OCDE*, Vol. 2011/1 à la p. 14, éditions OCDE (http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2011-1-fr); Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, avril 2011, aux pp. 1, 3.
4. Ministre des Finances, *La prochaine phase du plan d'action économique du Canada — Des impôts bas pour stimuler la croissance et l'emploi* (<http://www.budget.gc.ca/2011/plan/Budget2011-fra.pdf>) à la p. 27.
5. *Ibid.* aux pp. 26, 33.
6. *Ibid.*

en matière de recours commerciaux augmente lorsque l'économie commence à se rétablir. Cependant, l'économie canadienne a enregistré en 2010-2011 une croissance plus lente que celle prévue au moment de l'approbation de l'octroi de fonds additionnels à la fin de 2009-2010. Par conséquent, l'augmentation prévue du nombre de causes en matière de recours commerciaux, lesquelles représentent les causes du Tribunal qui sont les plus coûteuses et les plus exigeantes en termes de ressources, ne s'est pas concrétisée en 2010-2011.

Néanmoins, la charge de travail liée aux autres volets du mandat du Tribunal est demeurée importante. Les marchés publics ont continué de représenter un important secteur d'activité pour le Tribunal durant la reprise économique. De même, les causes d'appel sont restées nombreuses, les Canadiens et les entreprises canadiennes ayant tenté d'adopter des mesures de réduction des coûts pendant que l'économie reprenait de la vigueur.

Dans le cadre du budget fédéral de 2010, le gouvernement a annoncé que les budgets des ministères ne seraient pas augmentés afin de couvrir la hausse de 1,5 p. 100 des salaires annuels dans l'administration publique fédérale⁷. Il a exigé que tous les ministères, y compris le Tribunal, réaffectent des sommes provenant des autres éléments de leurs budgets de fonctionnement pour financer ces augmentations. Cette mesure a eu un effet minimal sur le budget du Tribunal en 2010-2011, mais une augmentation de son effet cumulatif au cours des deux prochains exercices est prévue.

Les trois grands risques suivants ont été définis dans le RPP de 2010-2011 :

1. gérer les causes (rendre des décisions de qualité dans les délais prescrits) pendant une période soutenue de charge de travail accrue tout en intégrant de nouvelles ressources;
2. recruter et former de nouveaux employés et transmettre la mémoire institutionnelle pendant une période de charge de travail accrue;
3. préserver le bien-être des employés en période de charge de travail accrue.

Le fait que le Tribunal ait été saisi d'un nombre moins élevé que prévu de causes en matière de recours commerciaux a contribué à réduire les risques relevés dans le RPP de 2010-2011. Par la suite, le Tribunal a dû revoir son plan de ressources humaines afin de s'adapter à la nouvelle charge de travail. La direction a également modifié ses priorités afin d'affecter plus de ressources aux volets du mandat du Tribunal portant sur les appels et les marchés publics. L'équilibre travail-vie personnelle et le bien-être des employés ont été préservés. Le Tribunal a aussi encouragé ses employés à profiter des occasions de perfectionnement professionnel et de formation lorsque cela était possible.

Sommaire du rendement

Les ressources financières et humaines du Tribunal ont eu une incidence directe sur sa capacité d'atteindre son résultat stratégique et de réaliser ses activités de programme. Les sections qui suivent mettent en relief le rendement du Tribunal et démontrent les liens entre les ressources et les résultats.

7. Ministre des Finances, *Le budget de 2010: Tracer la voie de la croissance et de l'emploi* (<http://www.budget.gc.ca/2010/home-accueil-fra.html>).

2010-2011 Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
11 941	12 211	10 922

Au cours de l'exercice 2010-2011, les dépenses prévues du Tribunal se chiffraient à 11,9 millions de dollars. Par l'entremise du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses, le Tribunal s'est fait accorder des autorisations totales de 12,211 millions de dollars. De ce montant, 1,79 millions de dollars représentaient les fonds additionnels provenant de la réserve de gestion du Conseil du Trésor. Les dépenses réelles du Tribunal se sont élevées à près de 11 millions de dollars.

2010-2011 Ressources humaines (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
96	82	14

Le Tribunal exerce normalement ses activités à l'aide de 77 équivalents temps plein (ETP). Les fonds additionnels provenant de la réserve de gestion du Conseil du Trésor que le Tribunal a reçus au cours de l'exercice 2010-2011 lui ont permis d'augmenter ses ETP à 96. Le nombre réel d'ETP en 2010-2011 s'est chiffré à 82, ce qui représente une hausse par rapport à 78 ETP en 2009-2010. L'écart de 14 ETP entre les ressources humaines prévues et les ressources humaines réelles est attribuable au nombre moins élevé que prévu de causes en matière de recours commerciaux.

Résultat stratégique n° 1 : Règlement équitable, opportun et transparent de causes liées au commerce international, de causes liées aux marchés publics et d'enquêtes sur instruction du gouvernement qui relèvent de la compétence du Tribunal.

Indicateurs de rendement	Cibles	Sommaire du rendement
Décisions du Tribunal infirmées par la Cour d'appel fédérale ou par des organismes d'appel internationaux.	Moins de 2 p. 100 de toutes les décisions rendues au cours de la période de cinq ans la plus récente sont infirmées par la Cour d'appel fédérale ou par des organismes d'appel internationaux.	Dépassée
Décisions du Tribunal infirmées par la Cour d'appel fédérale ou par des organismes d'appel internationaux pour des motifs de non-application régulière de la loi.	Moins de 1 p. 100 de toutes les décisions rendues sont infirmées par la Cour d'appel fédérale ou par des organismes d'appel internationaux à la suite d'un contrôle judiciaire portant spécifiquement sur la non-application régulière de la loi.	Dépassée
Avis, décisions et lignes directrices du Tribunal qui sont accessibles au public.	L'ensemble des avis, des décisions et des lignes directrices dans tous les domaines du mandat du Tribunal ainsi que toutes les notes de procédure sont accessibles au public sur le site Web du Tribunal, dans la <i>Gazette du Canada</i> ou par l'intermédiaire du MERX (système d'appel d'offres électronique du Canada).	Entièrement atteinte

Décisions rendues dans les délais prescrits par la loi.	Toutes les décisions sont rendues dans les délais prescrits par la loi.	Atteinte en grande partie
Décisions d'appel rendues dans les délais internes.	70 p. 100 des décisions d'appel sont rendues dans les délais internes.	Dépassée
Recommandations conformes au mandat et fournissant l'information demandée.	L'ensemble des recommandations et des rapports sont conformes au mandat et fournissent l'information demandée.	S/O
Rapports, décisions et recommandations publiés dans les délais exigés par le gouvernement.	L'ensemble des rapports et des recommandations au gouvernement ou au ministre des Finances sont publiés dans les délais prescrits par la loi.	S/O

Ressources financières par activité de programme (en milliers de dollars)

Activité de programme	Dépenses réelles 2009-2010 ¹	2010-2011				Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles	
Règlement de causes liées au commerce (rôle quasi judiciaire)	6 899	7 523	7 523	7 693	6 881	Marché équitable et sécurisé
Enquêtes sur des questions économiques de portée générale et saisines (rôle consultatif)	110	119	119	122	109	Marché équitable et sécurisé
Total	7 009	7 642	7 642	7 815	6 990	

1. À compter du cycle du budget des dépenses 2009-2010, les ressources liées aux Services internes sont présentées séparément des autres activités de programme; elles ne sont plus réparties entre les autres activités de programme, comme c'était le cas dans les budgets principaux des dépenses précédents. Ce changement influe sur la comparabilité des dépenses et des renseignements sur les ETP par activité de programme d'un exercice à l'autre.

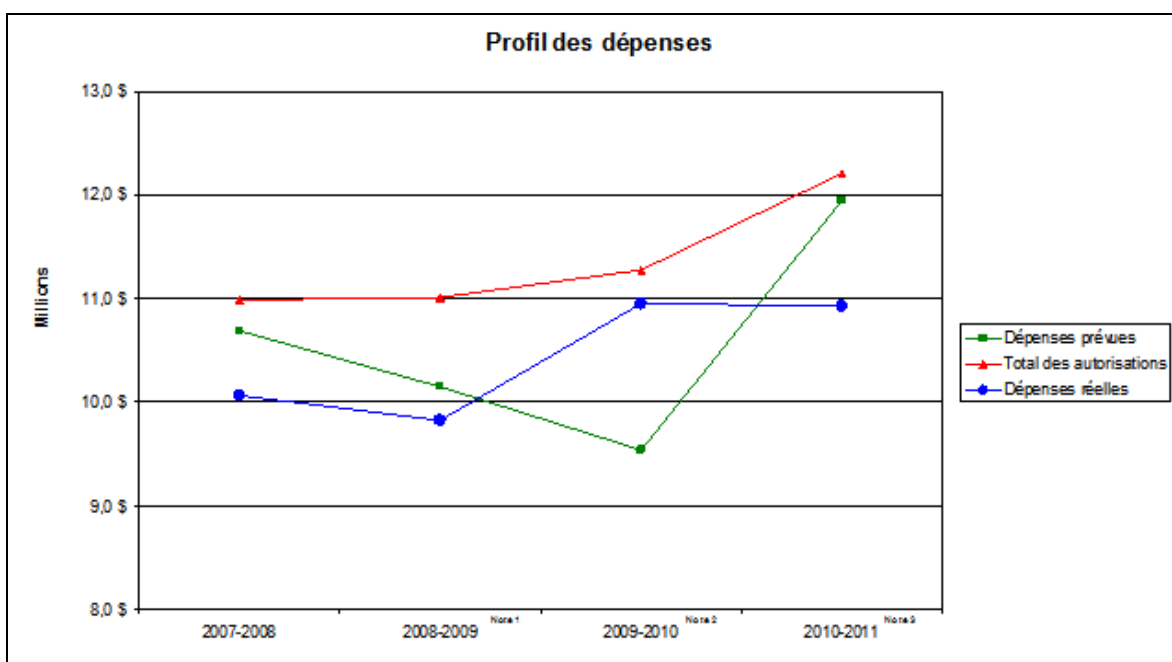
Activité de programme	2009-2010 Dépenses réelles	2010-2011			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Services internes	3 943	4 299	4 299	4 396	3 932

Profil des dépenses

Dépenses prévues et réelles (en milliers de dollars)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Budget principal des dépenses	10 682	10 152	9 530	11 941
Dépenses prévues	10 682	10 152	9 530	11 941
Total des autorisations	10 980	11 009	11 277	12 211
Dépenses réelles	10 061	9 819	10 952	10 922

Pour la période 2007-2008 à 2010-2011, les dépenses totales comprennent tous les crédits parlementaires : le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses et le crédit 15 du Conseil du Trésor ainsi que les rajustements de report.



Les trois événements suivants expliquent les fluctuations des dépenses et des dépenses prévues depuis 2007-2008 :

1. En 2008-2009, 702 000 \$ ont été placés dans une affectation bloquée que le Tribunal ne pouvait dépenser par suite de l'examen stratégique de 2007. Cela explique l'écart important entre les autorisations totales et les dépenses réelles.
2. En 2009-2010, plus de ressources ont été accordées au Tribunal en prévision d'une augmentation des causes attribuable à la récession économique mondiale afin de veiller à ce que le Tribunal maintienne son niveau de service et continue à accomplir son mandat. Par conséquent, les dépenses réelles du Tribunal ont grimpé de plus de 1,1 million de dollars en regard de 2008-2009, tandis que ses autorisations totales ont augmenté de près de 0,3 million de dollars.

3. En 2010-2011, la charge de travail liée aux recours commerciaux, plus légère qu'il avait été prévu, a donné lieu à une variance de plus de 1,2 millions de dollars entre le total des autorisations et les dépenses réelles.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir plus de renseignements sur les crédits organisationnels et/ou dépenses législatives du Tribunal, veuillez consulter les Comptes publics du Canada 2010-2011 (Volume II). Vous trouverez une version électronique des Comptes publics sur le site Web <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html>.

SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Légende de rendement

- Dépassée :** Plus de 100 p. 100 du niveau de rendement attendu (tel que démontré par l'indicateur et la cible ou les activités et résultats prévus) pour la priorité ou le résultat précisé dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice financier.
- Entièrement atteinte :** 100 p. 100 du niveau de rendement attendu (tel que démontré par l'indicateur et la cible ou les activités et résultats prévus) pour la priorité ou le résultat précisé dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice financier.
- Atteinte en grande partie :** De 80 à 99 p. 100 du niveau de rendement attendu (tel que démontré par l'indicateur et la cible ou les activités et résultats prévus) pour la priorité ou le résultat précisé dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice financier.
- Passablement atteinte :** De 60 à 79 p. 100 du niveau de rendement attendu (tel que démontré par l'indicateur et la cible ou les activités et résultats prévus) pour la priorité ou le résultat précisé dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice financier.
- Non atteinte :** Moins de 60 p. 100 du niveau de rendement attendu (tel que démontré par l'indicateur et la cible ou les activités et résultats prévus) pour la priorité ou le résultat précisé dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice financier.

Résultat stratégique

Règlement équitable, opportun et transparent de causes liées au commerce international, de causes liées aux marchés publics et d'enquêtes sur instruction du gouvernement qui relèvent de la compétence du Tribunal.

Les réalisations des trois activités de programme distinctes du Tribunal visent à atteindre son résultat stratégique, lequel contribue à assurer la compétitivité du Canada ainsi qu'un marché équitable et sécurisé. La section qui suit décrit les initiatives en cours du Tribunal dans le cadre de chacune de ses activités de programme ainsi que son rendement en 2010-2011.

Activité de programme n° 1 : règlement de dossiers commerciaux (rôle quasi judiciaire)

Le Tribunal a comme mandat de faire en sorte que le secteur privé du Canada bénéficie de mécanismes de recours commerciaux équitables, opportuns et transparents, contribuant ainsi à maintenir la confiance dans le marché canadien, dans l'intérêt des entreprises et des consommateurs canadiens. Le Tribunal agit comme organisme décisionnel quasi judiciaire et autonome dont la compétence découle de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, de la *LMSI*, de la *Loi sur les douanes* et de la *Loi sur la taxe d'accise*. Avec comme cadre les mécanismes de recours commerciaux canadiens, le Tribunal applique les politiques et les lois en vigueur qui sont liées aux accords commerciaux et qui visent à remédier à la concurrence déloyale sur le marché national ou à fournir une protection d'urgence contre des marchandises importées perçues comme portant atteinte à une branche de production nationale. Le Tribunal entend aussi les appels à l'égard de décisions du ministre du Revenu national et de l'ASFC. Il a également été désigné comme l'organisme chargé d'examiner les contestations d'offres en vertu de l'*ACI*, de l'*ALÉNA* et de l'*AMP* de l'OMC.

Dans l'exercice de son rôle quasi judiciaire, voici en quoi consiste la charge de travail du Tribunal :

- Causes concernant des pratiques commerciales déloyales — enquêtes menées en vertu de la *LMSI* pour déterminer si des importations sous-évaluées ou subventionnées ont causé, ou menacent de causer, un dommage à une branche de production nationale.
- Contestation des offres — enquêtes menées sur les plaintes déposées par des fournisseurs potentiels concernant des marchés publics en vertu de l'*ALÉNA*, de l'*ACI*, de l'*AMP*, de l'*ALÉCC* et de l'*ALÉCP*.
- Appels interjetés à l'égard de décisions rendues par l'ASFC en vertu de la *Loi sur les douanes* et de la *LMSI* et par le ministre du Revenu national en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*.
- Causes concernant des mesures de sauvegarde — enquêtes menées pour déterminer si l'augmentation rapide des importations en provenance de la République populaire de Chine ou d'ailleurs dans le monde cause un dommage grave à une branche de production nationale.

Ressources financières 2010-2011 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
7 523	7 693	6 881

Ressources humaines 2010-2011 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
60	52	8

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Cibles	Situation quant au rendement
Règlement équitable, opportun et transparent de causes liées au commerce international et d'enquêtes menées sur instruction du gouvernement qui relèvent de la compétence du Tribunal.	Pourcentage de toutes les décisions qui sont infirmées par Cour d'appel fédérale ou des organismes d'appel internationaux.	Moins de 2 p. 100 de toutes les décisions rendues au cours de la période de cinq ans la plus récente sont infirmées par la Cour d'appel fédérale ou par des organismes d'appel internationaux.	Dépassée
Les décisions rendues par le Tribunal sont justes et équitables et sont fondées sur de l'information de qualité.	Pourcentage des décisions infirmées par la Cour d'appel fédérale ou des organismes d'appel internationaux dans un contrôle judiciaire portant sur la non-application régulière de la loi.	Moins de 1 p. 100 de toutes les décisions sont infirmées par la Cour d'appel fédérale ou des organismes d'appel internationaux dans un contrôle judiciaire portant sur la non-application régulière de la loi.	Dépassée
Renseignements mis à la disposition du public	Pourcentage des avis, des décisions, des lignes directrices pour tous les mandats et les notes de procédure qui sont accessibles au public sur le site Web du Tribunal, dans la <i>Gazette du Canada</i> ou par l'intermédiaire du MERX.	L'ensemble des avis, des décisions, des lignes directrices pour tous les mandats et les notes de procédures sont accessibles au public sur le site Web du Tribunal, dans la <i>Gazette du Canada</i> ou par l'intermédiaire du MERX.	Entièrement atteinte
Les décisions sont rendues dans les délais prescrits par la loi	Pourcentage de décisions publiées dans les délais prescrits par la loi.	Tous les délais prescrits par la loi sont respectés.	Atteinte en grande partie ¹
Les décisions d'appel ont été rendues dans les délais internes.	Pourcentage de décisions en appel publiées dans les délais internes.	70 p. 100 cent des délais internes sont respectés.	Dépassée
1. Dans 99 p. 100 des cas, la cible de rendement a été atteinte en ce qui a trait au respect des délais prescrits par la loi.			

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Causes de recours commerciaux

Le Tribunal a rendu des décisions à la suite de deux enquêtes préliminaires de dommage, deux enquêtes finales de dommage, une décision de dommage sur renvoi, un réexamen intérimaire, une expiration et deux réexamens relatifs à l'expiration. Parmi ces neuf causes de recours commerciaux, sept causes étaient assujetties à des délais prescrits par la loi et le Tribunal a entièrement atteint ses cibles de rendement en ce qui a trait au respect de ces délais et aux renseignements mis à la disposition du public.

Causes de marchés publics

En 2010-2011, le Tribunal a rendu 209 décisions dans des causes relatives à des marchés publics qui, à l'exception d'une cause ayant fait l'objet d'un renvoi, étaient toutes assujetties à des délais prévus par la loi. Au cours du troisième trimestre de 2010-2011, le Tribunal n'a pas atteint sa cible de rendement en ce qui a trait à une décision de ne pas mener d'enquête rendue dans le dossier n° PR-2010-065. La cause avait initialement été assignée au Président, mais étant donné la nomination immédiate de celui-ci à la Cour fédérale, la cause a dû être assignée à un autre membre du Tribunal. Somme toute, le Tribunal a, dans 99 p. 100 des cas, atteint sa cible de rendement en ce qui a trait au respect des délais prescrits et a entièrement atteint sa cible de rendement en ce qui a trait aux renseignements mis à la disposition du public.

Contrôle judiciaire

Dans de rares cas, il est demandé à des groupes binationaux ou internationaux réunis en vertu d'accords commerciaux internationaux de contrôler les conclusions du Tribunal. Habituellement, la Cour d'appel fédérale réexamine les décisions du Tribunal. En 2010-2011, le Tribunal a conservé son excellente feuille de route et a atteint ses indicateurs de rendement en termes de confirmation de ses décisions à la suite d'un contrôle judiciaire.

Pour la période de cinq ans entre 2006-2007 et 2010-2011, le nombre de décisions infirmées représentait 1,37 p. 100 du nombre total de décisions soumises à un contrôle judiciaire ou portées en appel pour la période terminée le 31 mars 2011, ce qui signifie que le Tribunal a dépassé sa cible de moins de 2 p. 100. Aucune des décisions infirmées au cours des cinq dernières années ne portait spécifiquement sur la non-application régulière de la loi, ce qui surpasse la cible de moins de 1 p. 100 en cette matière. Il n'y a eu aucune nouvelle demande de révision d'une décision du Tribunal devant un groupe binational ou le groupe spécial de règlement des différends de l'OMC au cours du dernier exercice. Le tableau qui suit indique les demandes de contrôle judiciaire ou d'appel des décisions du Tribunal formulées au cours des cinq dernières années ainsi que l'issue de ces demandes. En résumé, le Tribunal a conservé son bon dossier en matière de confirmation de ses décisions à la suite de révisions judiciaires et d'appels.

Traitement des décisions du Tribunal devant la Cour d'appel fédérale du Canada	
	Période de cinq ans
Décisions pouvant faire l'objet d'un contrôle judiciaire ou d'un appel ¹	875
Décisions ayant fait l'objet d'une demande de contrôle judiciaire ou d'une requête en appel	171
Décisions ayant fait l'objet d'une demande de contrôle judiciaire ou d'une requête en appel qui a été retirée ou abandonnée	55
Décisions ayant fait l'objet d'une demande de contrôle judiciaire qui a été rejetée	35
Décisions infirmées ²	12
Décisions infirmées en raison de la non-application régulière de la loi	0
Pourcentage de toutes les décisions rendues qui ont été infirmées par la Cour d'appel fédérale, par la Cour fédérale ou par un organisme d'appel international	1,37 p. 100
<p>1. Pour les besoins du présent tableau, les décisions comprennent toutes les décisions rendues et tous les rapports publiés, y compris les décisions de ne pas entreprendre une enquête visant un marché public. Le nombre de causes correspond à celui qui est indiqué dans le tableau de la charge de travail publié dans le rapport annuel du Tribunal et exclut les causes retirées.</p> <p>2. Les décisions infirmées comprennent également les causes renvoyées au Tribunal.</p>	

Décisions d'appel rendues dans les délais internes

La loi ne prescrit aucun délai applicable aux décisions en appel des décisions de l'ASFC ou du ministre du Revenu national. Cependant, le Tribunal a volontairement adopté une norme interne officieuse et volontaire prévoyant que ces décisions seront rendues dans un délai de 120 jours suivant l'audition de l'appel. Sur les 31 décisions d'appel rendues au cours de l'exercice, 28 (90,3 p. 100) ont été rendues dans ce délai, ce qui représente une amélioration notable par rapport au dernier exercice (82 p. 100). Le Tribunal a dépassé sa cible de 70 p. 100 de décisions d'appel rendues dans les délais internes.

Renseignements accessibles au public

L'ensemble des avis, notes de procédures, décisions et lignes directrices dans tous les domaines du mandat du Tribunal ont été distribués aux parties intéressées par chaque cause, ont été publiés sur le site Web du Tribunal et, dans le cas des avis exigés par la loi, ont été publiés dans la *Gazette du Canada* ou par l'intermédiaire du MERX.

Leçon apprise

Amélioration du suivi des indicateurs de rendement

En 2010-2011, le Tribunal a adopté comme pratique de compiler systématiquement ses différents indicateurs de rendement, d'en assurer un suivi et de les présenter au Comité exécutif à chaque trimestre. Dans le passé, cet examen était effectué moins souvent. La haute direction est maintenant en mesure de prendre les mesures qui s'imposent lorsqu'un examen préliminaire révèle que le Tribunal accuse du retard par rapport à certains indicateurs ou lorsque des possibilités d'amélioration sont relevées. Ce

suivi rigoureux a aidé le Tribunal à améliorer son rendement par rapport à certains de ses indicateurs, plus particulièrement en ce qui concerne les délais internes pour rendre ses décisions d'appel.

Activité de programme n° 2 : enquêtes et saisines sur des questions économiques de portée générale (rôle consultatif)

Dans son rôle consultatif, le Tribunal s'acquitte d'une charge de travail qui comprend trois types de causes. Premièrement, le Tribunal joue un rôle consultatif lorsque le gouvernement lui demande de recommander des mesures, à la suite d'une enquête de sauvegarde, pour atténuer les dommages subis par les producteurs nationaux. Périodiquement, le gouvernement peut également donner instruction au Tribunal d'enquêter sur des questions économiques, commerciales ou tarifaires d'ordre général. Dans le cadre de ces enquêtes, le Tribunal a le pouvoir de faire des recherches, de recevoir des exposés, de tenir des audiences et de présenter au gouvernement ou au ministre des Finances un rapport accompagné, au besoin, de recommandations. Lorsque de telles demandes sont formulées, le Tribunal doit faire face aux pressions ainsi exercées sur ses ressources et doit respecter les délais serrés que lui impose le gouvernement. Enfin, le Tribunal a reçu du ministre des Finances le mandat permanent d'enquêter sur les demandes présentées par des producteurs nationaux souhaitant bénéficier d'un allègement tarifaire (taxe à l'importation) sur l'importation d'intrants textiles dont ils se servent dans le cadre de leurs activités de production et de faire des recommandations au ministre des Finances afin de maximiser les retombées économiques pour le Canada.

Dans son rôle consultatif, le Tribunal assume une charge de travail qui comprend les éléments suivants :

- Affaires concernant des mesures de sauvegarde — lorsque le Tribunal conclut qu'il y a eu un dommage porté à une branche de production nationale, le gouverneur en conseil peut demander au Tribunal de recommander les mesures qui s'imposent pour freiner l'augmentation des importations.
- Enquêtes sur des questions économiques, commerciales et tarifaires d'ordre général renvoyées par le gouvernement — enquêtes et conseils sur des questions économiques, commerciales et tarifaires renvoyées au Tribunal par le gouverneur en conseil ou par le ministre des Finances.
- Mandat permanent sur les tarifs confié par le ministre des Finances — enquêtes sur des demandes présentées par des producteurs canadiens afin d'obtenir un allègement tarifaire sur les intrants textiles importés dont ils se servent dans le cadre de leurs activités de production.

Ressources financières 2010-2011 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
119	122	109

Ressources humaines 2010-2011 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
1	1	0

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Cibles	Situation quant au rendement
Les recommandations sur les questions économiques, commerciales et tarifaires et les recommandations en matière de la saisine permanente sur les textiles du Tribunal sont équitables, impartiales et fondées sur de l'information de qualité.	Pourcentage des recommandations et des rapports qui sont conformes au mandat et fournissent l'information requise.	Toutes les recommandations sont conformes au mandat et fournissent l'information requise.	S/O
Rapports et recommandations au gouvernement ou au ministre des Finances publiés dans les délais prescrits par la loi.	Pourcentage des rapports et des recommandations au gouvernement ou au ministre des Finances publiés dans les délais prescrits par la loi.	L'ensemble des rapports et des recommandations sont publiés dans les délais prescrits par la loi.	S/O

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

En vertu de sa saisine permanente sur les textiles, le Tribunal présente habituellement ses recommandations et ses motifs au ministre des Finances dans les 100 jours suivant la date de l'ouverture de l'enquête. Dans les cas exceptionnels, lorsque le Tribunal détermine qu'il est en présence d'une situation d'urgence, il présente ses recommandations dans un délai plus bref.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Tribunal n'a reçu aucune demande d'allègement tarifaire sur des intrants textiles. Cependant, le Tribunal a tout de même affecté des ressources financières et humaines modestes à cette activité de programme afin de conserver, en cas de besoin, un noyau essentiel de connaissances et d'expertise dans ce domaine hautement spécialisé. De plus, le Tribunal est tenu de faire rapport sur la saisine permanente sur les textiles et consacre un chapitre entier de son rapport annuel à ce volet de son mandat.

Leçon apprise

Étant donné la réduction importante et/ou l'élimination des tarifs sur les intrants textiles, l'activité liée à la saisine permanente en matière de textile a diminué considérablement au cours des cinq dernières années. Ainsi, le Tribunal envisagera de réduire davantage les ressources affectées à cette activité.

Activité de programme n° 3 : services internes

L'activité de programme des services internes soutient tous les résultats stratégiques et se retrouve dans tous les organes du gouvernement. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et aux autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion financière,

services de gestion de l'information, services des TI, services immobiliers, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble de l'organisation et non celles destinées à un programme en particulier.

Ressources financières 2010-2011 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
4 299	4 396	3 932

Ressources humaines 2010-2011 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
35	29	6

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

En 2010-2011, les priorités sous-jacentes du Tribunal sont demeurées l'investissement dans ses gens, les pratiques de gestion saines et l'amélioration de la prestation des services.

Dans le cadre de l'investissement dans ses gens, le Tribunal a axé ses activités sur l'élaboration d'un programme de formation sur le leadership, a rédigé des manuels de procédures afin de permettre le transfert des connaissances et a offert de nombreuses occasions de formation et de perfectionnement à tous ses employés actuels et nouveaux.

Le Tribunal a continué à renforcer ses pratiques de gestion par l'intégration du CRG à ses activités de gestion quotidiennes en terminant la mise en œuvre du plan d'action de la direction en réponse aux recommandations découlant du rapport de 2008-2009 du CRG. Le Tribunal a continué d'accroître l'efficacité et la fiabilité de son infrastructure informatique en 2010-2011 en procédant au renouvellement de la technologie liée à ses serveurs en vue d'augmenter le rendement, la stabilité et l'entretien de son réseau ainsi que sa préparation en matière de plan de continuité des activités. Au cours du premier trimestre de 2010-2011, le Tribunal a également terminé l'intégration de ses systèmes de gestion de l'information, y compris des systèmes liés au suivi des causes, aux rapports sur les causes, à la planification et à l'évaluation du rendement.

Au cours du dernier trimestre, le Tribunal a amélioré ses politiques de dotation de personnel en les reformulant de façon à les rendre accessibles et compréhensibles pour tous les employés du Tribunal et non seulement pour les professionnels en ressources humaines.

En 2010-2011, le Tribunal a modifié l'interface et a renouvelé le contenu de son site intranet afin de rendre son emploi plus convivial et plus intuitif pour ses utilisateurs. Un poste exclusif a été créé dont le titulaire est chargé d'actualiser le site Web et de s'assurer que celui-ci répond aux besoins du Tribunal et des employés.

Leçon apprise

Intégration des unités de la salle de courrier et du greffe

Depuis sa création, le Tribunal avait maintenu une salle de courrier distincte de son greffe. Le personnel de la salle de courrier était affecté aux photocopies des documents officiels tandis que le personnel du greffe était responsable de la création du dossier et du traitement des pièces. En 2010-2011, le Tribunal a intégré les deux unités et a été en mesure d'abolir un poste de cadre. De plus, les employés des deux unités ont eu l'occasion de diversifier leurs compétences et les anciens employés de la salle de courrier ont maintenant un accès direct aux agents du greffe.

SECTION III – INFORMATION ADDITIONNELLE

Principales données financières

(en milliers de dollars)

État de la situation financière condensé

À la fin de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	Pourcentage de changement	2011	2010
Actifs			
Total des actifs	(28,7)	864	1 212
Total	<u>(28,7)</u>	<u>864</u>	<u>1 212</u>
Passifs			
Total des passifs	(17,2)	2 482	2 996
Avoir			
Total de l'avoir	(9,3)	(1 618)	(1 784)
Total	<u>(28,7)</u>	<u>864</u>	<u>1 212</u>

État des résultats condensé

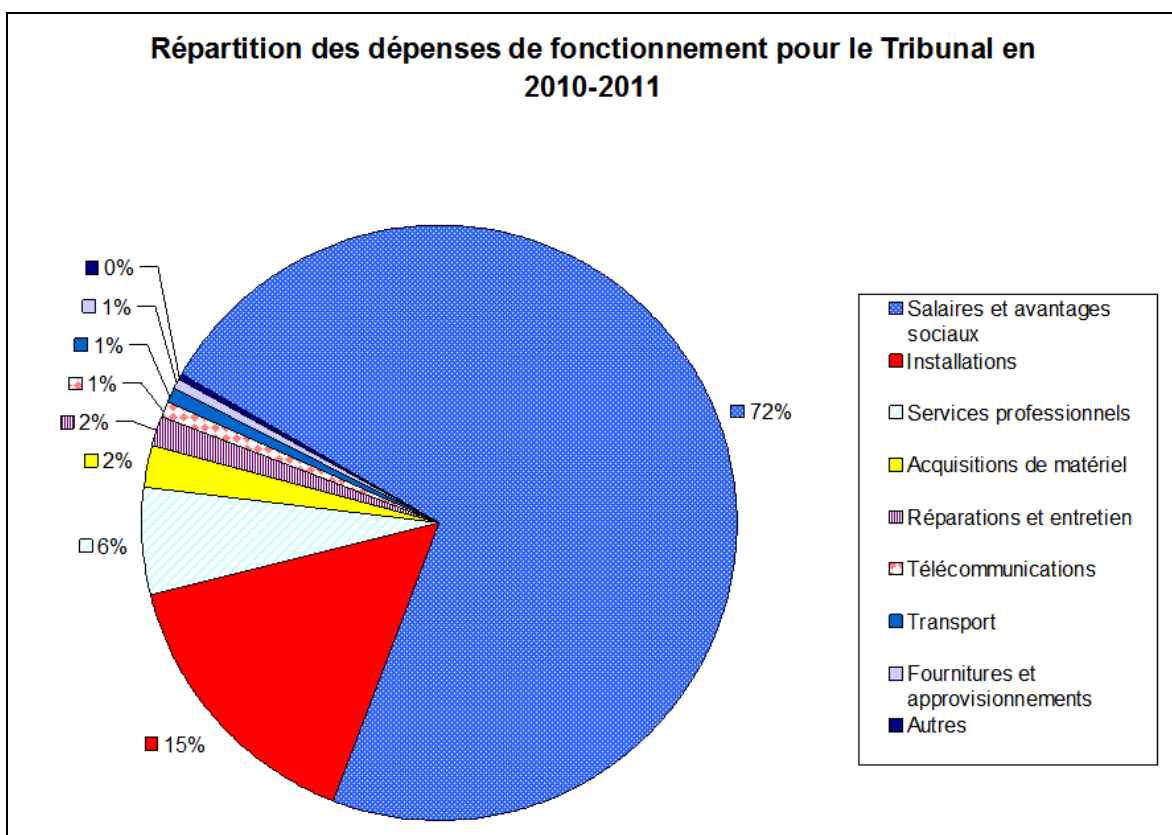
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

	Pourcentage de changement	2011	2010
Charges			
Total des charges	(4,9)	13 475	14 167
Revenus			
Total des revenus	0	2	2
Coût de fonctionnement net	<u>(4,0)</u>	<u>13 473</u>	<u>14 165</u>

Tableaux et graphiques sur les principales données financières

Répartition des charges

	2011 Total	2010 Total
Salaires et avantages sociaux	9 781	10 132
Installations	2 029	2 018
Services professionnels	819	945
Acquisition de matériel	270	168
Réparations et entretien	222	243
Télécommunications	133	129
Transport	100	269
Fournitures et approvisionnements	90	168
Autres	29	93
Coût de fonctionnement net	<u>13 473</u>	<u>14 165</u>



États financiers

Les états financiers du Tribunal peuvent être consultés à l'adresse http://www.tcc-citt.gc.ca/publicat/index5_f.asp.

Tableau présentant des renseignements supplémentaires

Le tableau suivant contenant des renseignements supplémentaires en format électronique qui figure dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2010-2011 est accessible sur le site Web du Secrétariat du Conseil du trésor du Canada au <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2010-2011/index-fra.asp> :

- Achats écologiques

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Personne-ressource de l'organisation :

Le secrétaire
Tribunal canadien du commerce extérieur
Standard Life Centre
333, avenue Laurier Ouest
17^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0G7

Téléphone : 613-993-3595
Télécopieur : 613-998-1322
Courriel : secretaire@tcce-citt.gc.ca

Site Web du Tribunal : <http://www.tcce-citt.gc.ca>

Lois régissant les activités du Tribunal canadien du commerce extérieur

<i>Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur</i>	L.R.C. 1985 (4 ^e supp.), c. 47
<i>Loi sur les douanes</i>	L.R.C. 1985 (2 ^e supp.), c. 1
<i>Loi sur la taxe d'accise</i>	L.R.C. 1985, c. E-15
<i>Loi sur les mesures spéciales d'importation</i>	L.R.C. 1985, c. S-15
<i>Règlement sur le Tribunal canadien du commerce extérieur</i>	D.O.R.S./89-35
<i>Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics</i>	D.O.R.S./93-602
<i>Règles du Tribunal canadien du commerce extérieur</i>	D.O.R.S./91-499

Publications du Tribunal

Pour obtenir une liste complète des publications du Tribunal, veuillez consulter le site Web du Tribunal à l'adresse http://www.tcce-citt.gc.ca/publicat/index_f.asp.